

ou s'il faut envisager une approche nouvelle, hardie et radicale. En outre, il s'agit aussi de déterminer les chances de succès d'une approche nouvelle, alors que le système américain, à l'ombre duquel nous vivons, est le même et que, sur le plan des affaires et des syndicats, ses liens avec le Canada sont étroits.

Quels que soient le système, ses lois et ses politiques, les différends ouvriers existeront toujours. Les méthodes de règlement varieront et évolueront probablement en différends de conventions collectives, comme le cas s'est produit dans d'autres genres de différends mentionnés précédemment, vers une méthode ou une formule plus ordonnée. En ce qui concerne l'inévitabilité des différends, on a dit que depuis que Jacob est allé travailler pour son oncle Laban et qu'après sept ans de labeur, il n'a pas reçu en retour la femme qu'il voulait, il y a eu des différends de quelque sorte entre patrons et employés. On se souviendra que Jacob a protesté amèrement contre l'injustice que lui imposait son oncle-employeur, mais comme ce dernier faisait la loi, Jacob a dû en prendre son parti.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai cru un moment que nous devrions établir un petit arbitrage obligatoire pour étudier ce bill obligatoire du député d'Assiniboia (M. Douglas). Je me demande s'il propose vraiment ce bill par suite d'incidents regrettables et malencontreux qui lui seraient survenus dans l'Ouest ou s'il a bien réfléchi à l'avis de motion qu'il a présenté à la Chambre.

• (5 40 p.m.)

Il me semble que le motionnaire est allé un peu trop vite. Nombre de députés viennent de régions rurales, tout comme moi-même. Je suis né en Alberta, pas tellement loin du lieu de naissance du député de Battle River (M. Downey), et le député d'Assiniboia (M. Douglas) est un de mes voisins. Mes mandants s'inquiètent autant des malheureux incidents du passé que ceux qui résident dans la circonscription du député, voire dans n'importe quelle autre circonscription représentée ici. Si l'on est pour présenter des avis de motion à la Chambre uniquement par opportunisme politique, je pense que le député en cause nous fait perdre sur ces questions notre temps et qu'il existe d'autres méthodes pour attirer l'attention.

Des voix: Honte!

M. Skoberg: Le député a mentionné la grève dans le port de Vancouver il y a moins

d'un an. Cependant, il a omis de signaler que le président du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan s'était entendu avec le syndicat en cause afin que les livraisons de blé ne soient pas retardées par les manutentionnaires.

M. Whelan: C'est le ministre du Travail (M. Mackasey) qui a fait cela. Il faut bien le préciser.

M. Skoberg: Le printemps dernier, de nombreux navires attendaient dans le port de Vancouver. Un grand nombre de wagons couverts étaient disséminés dans tout le pays; il n'y avait pas de locomotives pour les tirer. Il y avait des quantités de blé du Nord n° 2 à transporter. Le système de transport avait flanché. Des députés voudraient présenter la situation sous un faux jour, pour justifier la motion à l'étude. Je signale que lors de la grève à Vancouver et de la prétendue immobilisation des navires, le SIGM et la CSN, alors distincts, étaient convenus de ne pas empêcher l'expédition du blé. Malgré cela, le député d'Assiniboia parle d'événements malheureux et regrettables.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens connaissent bien l'importance de la négociation libre de conventions collectives. A mesure que le temps passe et que plus de gens souffrent des malaises économiques actuels, ils saisissent encore plus clairement la signification des négociations collectives. Le député d'Assiniboia est bien au courant des négociations collectives que mène à l'heure actuelle le Syndicat national des cultivateurs. Le député d'Assiniboia n'est pas sans comprendre, évidemment, qu'en général, les gens doivent être représentés. Il sait que la population saisit que la direction et la main-d'œuvre ont leur part de responsabilité. Personne n'a prétendu le contraire. Comme pays, nous devons aussi déterminer si nous recherchons ou non une véritable négociation collective. Si notre objectif est la paix industrielle à tout prix, la voie a déjà été tracée par divers États, notamment l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste, il y a quelques années. Nous savons ce qu'ont fait ces pays qui réclamaient la paix industrielle à tout prix. Les gens qui refusent d'appuyer la politique de la paix industrielle à tout prix ne veulent certainement pas souscrire à une politique de coercition.

Examinons les conséquences sociales de l'arbitrage exécutoire. Le dictionnaire de sociologie et des sciences connexes entend que l'arbitrage consiste à soumettre les différends entre employeurs et employés à la décision de juges impartiaux lorsqu'une convention collective de travail prévoit un